



COMMUNIQUE DE PRESSE  
Toulouse, le 09/07/19

### **Réaction du SNES-FSU aux propos de la Rectrice de l'académie.**

Le SNES-FSU de l'académie de Toulouse a pris connaissance de l'interview de la Rectrice de l'académie, dans les colonnes La Dépêche du Midi (édition en ligne du 09/07/19 ).

Il souhaite réagir à certains éléments avancés par la rectrice :

- **elle évoque des choix équitables dans la procédure appliquée sur recommandation du ministre, et transmis aux jurys.**

Pour nous, la seule manière de respecter les cadres réglementaires, et assurer notamment l'équité de traitement entre les candidats, était de retarder les délibérations des jurys (et sans doute la publication des résultats). Cela n'a pas été fait, et ce fait, le diplôme se trouve mis en insécurité juridique.

Nous avons suffisamment de témoignages pour indiquer qu'il a été systématiquement procédé à la levée de l'anonymat pour pouvoir consulter les livrets scolaires des candidats (nécessités techniques, mais qui n'ont pas arrêté un certain nombre de responsables).

La rectrice passe sous silence le fait que certains candidats ont bénéficié de fait du choix de la meilleure de 2 notes (ceux dont les notes réelles des épreuves n'étaient pas connues), tous les autres (c'est à dire la majorité des candidats) non.

- **elle indique qu'elle " ne peut laisser dire que les notes sont arbitraires ".**

Les jurys ont pourtant reçu des consignes pour attribuer des notes " en cohérence avec les autres notes déjà obtenues " (document interne au rectorat de Toulouse, rendu public par le journal Libération :

[https://www.liberation.fr/checknews/2019/07/05/blanquer-a-t-il-demande-aux-chefs-d-etablissements-d-inventer-des-notes-pour-le-bac\\_1738140](https://www.liberation.fr/checknews/2019/07/05/blanquer-a-t-il-demande-aux-chefs-d-etablissements-d-inventer-des-notes-pour-le-bac_1738140)). Nous avons des témoignages en ce sens.

Ainsi, les choix opérés dans l'urgence par les jurys ne présentent pas la garantie de procédures réellement harmonisées. Le Ministre l'avait reconnu dès jeudi soir sur TF1, indiquant qu'il ne pouvait " pas être derrière chaque jury ".

- **elle indique que la possibilité de substitution de note " concernait au départ un nombre conséquent d'élèves "**

Nous avons estimé pour notre part à ¼ la proportion d'élèves pour lesquels il manquait au moins une note, et qui se sont donc vu appliquer une procédure particulière.

**Contact :** Pierre Priouret, 06.81.05.52.64